



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fondations

Question écrite n° 102744

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la fragilité de la situation financière de la fondation Gabriel-Péri. La fondation Gabriel-Péri a été reconnue d'utilité publique le 22 juillet 2004 par un décret publié au *Journal officiel* de la République, elle a pour vocation de favoriser le débat public. En douze ans d'existence, cette fondation a organisé des débats, des colloques et des publications en France et à l'étranger. Elle a permis à des jeunes chercheurs de s'installer et de pouvoir monter des coopérations internationales. Ces neuf dernières années, les pouvoirs publics ont diminué leur dotation de 59 %, mettant en danger la survie d'une telle institution. Il aimerait savoir si cette dotation pouvait être augmentée pour permettre à cette institution de réaliser ses missions dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102744

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1406